

Exonération partielle des droits différenciés pour les étudiants extracommunautaires – Année 2019-2020.

Conseil d'administration du 6 mai 2019

Délibération 2019/05/CA-040

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1, L.712-3, L.612-1, L.613-1, L.613-2 et R.719-50 ;

Vu le décret n° 2019-344 du 19 avril 2019 relatif aux modalités d'exonération des droits d'inscription ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2019 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur, notamment ses articles 8, 17 et 20 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers décident :

Pour l'année universitaire 2019-2020, sont éligibles à une exonération partielle, sans qu'ils aient besoin d'en faire la demande, les usagers mentionnés à l'article 8 de l'arrêté du 19 avril 2019 susvisé dans les conditions suivantes :

Article 1 : Les étudiants bénéficiaires du dispositif sont les étudiants extracommunautaires inscrits pour la 1^{ère} fois à l'Université Toulouse III-Paul Sabatier dans une formation préparant à un diplôme national ou à un titre d'ingénieur diplômé.

Article 2 : Cette exonération est accordée dans la limite de 10 % des étudiants inscrits hors boursiers de l'Etat et pupilles de la Nation.

Article 3 : L'exonération partielle aboutit à ramener le montant annuel des droits d'inscriptions acquittés par ces usagers pour l'année universitaire 2019-2020 à celui prévu au tableau 1 annexé à l'arrêté du 19 avril 2019 susvisé, au lieu et place du tableau 2 annexé au même arrêté.

Article 4 : Les étudiants bénéficiaires de la présente exonération en 2019-2020 continuent d'en bénéficier les années suivantes jusqu'à la fin du cycle correspondant au diplôme préparé, incluant redoublements et prolongations de cursus prononcées à des fins pédagogiques.



Toulouse, le 6 mai 2019
Le Président,


Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0